

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022 à 19H00**



N° 060/2022 – Décision modificative n°2 au budget Principal – Ajustement des crédits des amortissements.

Conseillers en exercice : **28** – Présents : **23** – Excusés avec Pouvoir : **3** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absents : **2** – Votants : **26**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE 14 SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT DENIS LES BOURG s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, après convocation légale **du 8 SEPTEMBRE 2022**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, CORBAUX Samuel, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GONGUET Nathalie, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick.

ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mesdames :

FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), GARÇON Françoise (pouvoir donné à Samuel CORBAUX), VIGNAGA Isabelle (pouvoir donné à Francis SCHWINTNER)

ETAIENT ABSENTES :

Mesdames :

JACQUET Aude, PERREAUT Valérie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Alexis GRUET** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la décision modificative proposée a pour but d'ajuster les crédits des dépenses des amortissements au budget principal, conformément aux régularisations de la trésorerie.

En conséquence, **Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal de voter la décision modificative n°2 au budget principal comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20220914-060-2022-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2022

Notification : 21/09/2022

	CHAPITRE	COMPTE	Libellé de la Dépenses	MONTANT
Reprise de l'amortissement				
Investissement	040	281312	Dotation aux amortissements	1 512 €
Investissement	040	28152	Dotation aux amortissements	256 €
Investissement	040	28128	Dotation aux amortissements	2 446 €
Fonctionnement	042	7811	Dotation aux amortissements	+4 214€
			TOTAL	0
Equilibre de la décision modificative				
Investissement	020	020	Dépenses imprévues	-4 214 €
Fonctionnement	77	7788	Produits exceptionnels divers	-4 214€
			TOTAL	0

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article R2321-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE D'AJUSTER les crédits budgétaires du budget principal conformément au tableau ci-dessus.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'intégration de cette décision modificative n°2.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20220914-060-2022-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2022

Notification : 21/09/2022